

00000009

COMMUNIQUÉ N°2018 \_\_\_\_\_ MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :**

Le gouvernement du Royaume du Maroc a accordé au gouvernement de la République du Mali des bourses d'études universitaires, au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2018, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins **la mention assez-bien**.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: quarante (40) bourses;
- TSExp: trente-cinq (35) bourses;
- STI (GC, GM, GEN, GEL, GELN, GMI): dix (10) bourses;
- TSEco, STG (CO, GCO): quinze (15) bourses;
- TLL, TAL: dix (10) bourses;
- TSS: cinq (05) bourses.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études Maroc.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** au plus tard, le **jeudi, 16 août 2018, à 16 heures**. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

NB :

- les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA. ∞

A diffuser en Français  
deux (2) fois par jour  
pendant trois (3) jours.

Bamako, le 01 AOÛ 2018  
P/Le Ministre P.O  
Le Secrétaire Général,

